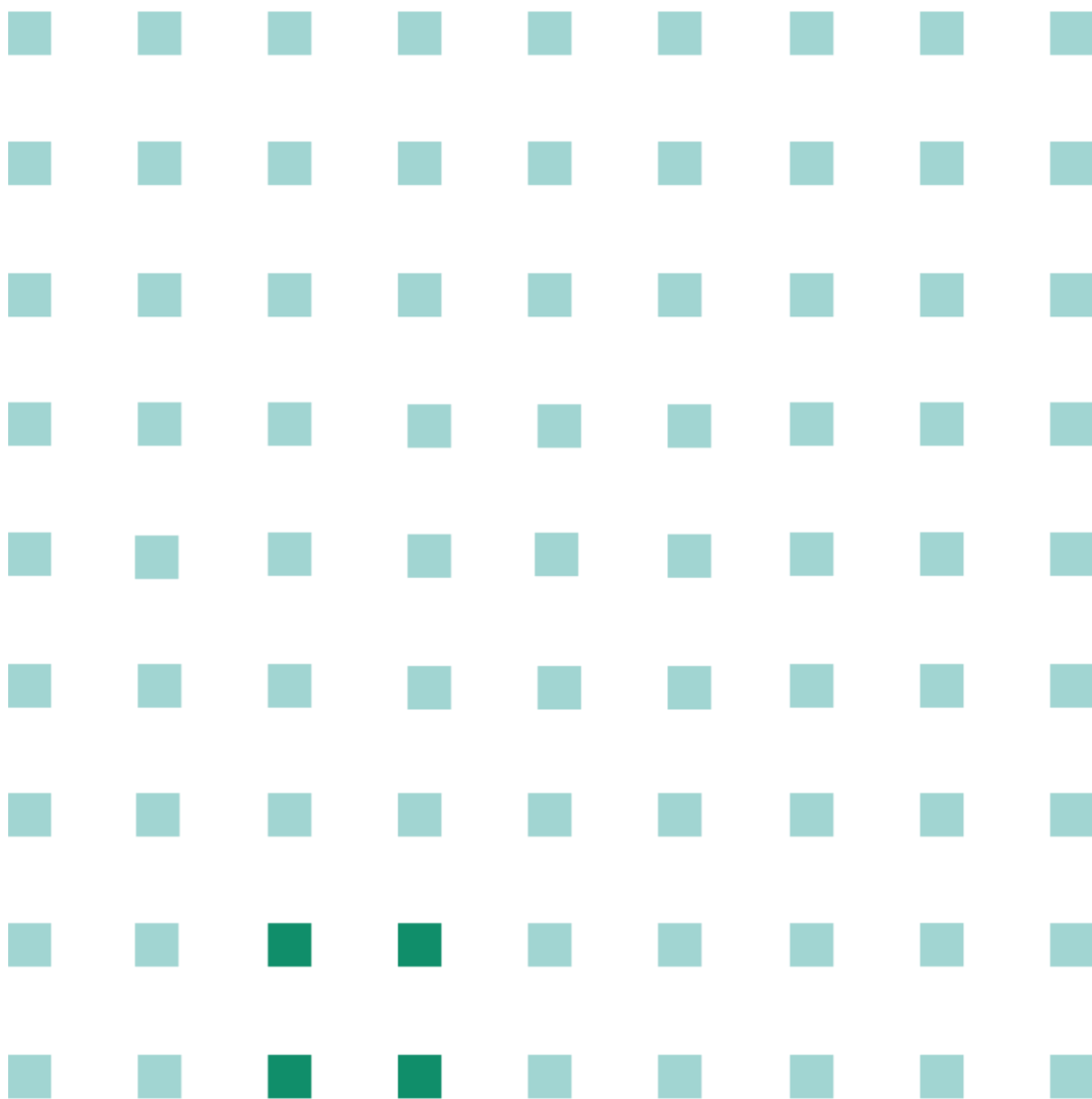


SERGE ESCOTS

# ÉVALUER ET POURVOIR ENSEMBLE AUX BESOINS DE L'ENFANT

*UN MOYEN DE DÉVELOPPER LE POUVOIR ÊTRE PARENT*



## Paul Ricœur et la phénoménologie de l'homme capable

*« Il est possible d'établir une typologie des capacités de base, à la jointure de l'inné et de l'acquis. Ces pouvoirs de base constituent la première assise de l'humanité, au sens de l'humain opposé à l'inhumain. Le changement qui est un aspect de l'identité - des idées et des choses - revêt au niveau humain un aspect dramatique, qui est celui de l'histoire personnelle enchevêtrée dans les histoires innombrables de nos compagnons d'existence. L'identité personnelle est marquée par une temporalité qu'on peut dire constitutive. La personne est son histoire. »<sup>1</sup>*

Chez Ricœur, l'identité se construit dans la tension dynamique entre permanence et changement. Rester soi-même tout en devenant autre. Comment ce qui nous arrive nous transforme tout en s'intégrant dans une histoire qui maintient la permanence du soi. Soi-même comme un autre, pour reprendre le titre de l'un de ses livres. Ainsi pour lui, il serait possible de discerner des capacités à la base de notre humanité.

Ces capacités de base à l'articulation de la génétique et de la culture concernent de plain-pied la parentalité. En effet, pas d'humanité sans capacités parentales. Il y a donc dans cette phénoménologie de l'humain capable que vise Ricœur, une projection possible sur la parentalité, dimension fondamentale de l'humanité à pouvoir transmettre les conditions de la perpétuation de l'espèce. Nous pouvons donc envisager d'appliquer à la parentalité la typologie de capacité que Ricœur identifie comme caractéristique de l'humanité.

Dans la typologie qu'il propose, Ricœur considère tour à tour « la capacité de dire, celle d'agir, celle de raconter, à quoi (il) ajoute, l'imputabilité et la promesse. » Une typologie de capacités organisées en 2 pôles : l'un à première vue moralement neutre et l'autre explicitement moral où le sujet capable s'atteste comme sujet responsable. En effet, pouvoir dire, agir ou se raconter ne dit rien de l'éthique qui y est engagée. Pour autant l'éthique traverse de part en part ces 3 capacités dès lors qu'elles sont mises en acte par un sujet. L'éthique est donc ce deuxième pôle qui soutient et oriente le premier et dans le même temps trouve le lieu de s'y révéler.

Détaillons à présent comment Ricœur appréhende chaque élément de cette typologie.

Le «**pouvoir dire**», dépasse l'aptitude du langage à pouvoir exprimer quelque chose. Pour Ricœur : « Pouvoir dire, c'est produire spontanément un discours sensé. » Le discours insensé, fou, déraisonnable, dénué de sens, du moins pour celui qui le reçoit, serait le signe de cette incapacité. « Celui qui le reçoit » car comme dit Ricœur, « dans le discours quelqu'un dit quelque chose à quelqu'un selon des règles communes » qui sont les règles de la production du sens précisément. « *Dire quelque chose, c'est le sens ; sur quelque chose, c'est la référence à l'extralinguistique ; à quelqu'un, c'est l'adresse, base de la conversation.* » Et donc du dialogue. Nous retrouvons là l'éthique selon Malherbe : réduire par le dialogue avec l'autre l'écart entre les valeurs affichées et les pratiques effectives. Le dire vient rencontrer l'agir dans son nouage éthique.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Revue\\_des\\_revues\\_200\\_1152AB.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_des_revues_200_1152AB.pdf)

<sup>2</sup> Malherbe J.F., Les crises de l'incertitude. Essais d'éthique critique III, Liber, 2006, p. 19.

« **Pouvoir agir** » est pour Ricoeur « la capacité de produire des événements dans la société et la nature. » Il s'agit d'avoir une action sur le monde, les autres et sur soi. Cette intervention humaine transforme la notion d'évènement, qui n'est plus seulement ce qui arrive. L'agir introduit la contingence humaine, l'incertitude et l'imprévisibilité dans le cours des choses. Rien n'est moins certain que le résultat de l'action du parent pour son enfant.

Chez Ricoeur pour qui le concept d'**identité narrative** est central dans son système philosophique pour penser le rapport entre soi et l'autre, le « pouvoir raconter » occupe une place éminente parmi les capacités humaines. Les événements que nous vivons quelle qu'en soit l'origine ou la nature ne nous deviennent « *lisibles et intelligibles que racontés dans des histoires ; (...) La mise en récit marque une bifurcation dans l'identité elle-même - qui n'est plus seulement celle du même - et l'identité de soi qui intègre le changement comme péripétie. On peut parler dès lors d'une identité narrative : c'est celle de l'intrigue du récit qui reste inachevé et ouvert sur la possibilité de raconter autrement et de se laisser raconter par les autres.* » Nous trouvons ici tout l'intérêt de la narrativité dans la relation d'aide qu'elle soit sociale, éducative ou psychothérapeutique.

Ce point est essentiel pour notre affaire de parent d'enfant protégé. Comment, une mesure de protection, d'accompagnement, de séparation au nom de « l'intérêt supérieur de l'enfant » vient-elle faire effraction dans l'identité du sujet parent ? Comment cet événement peut-il s'inscrire dans l'histoire de la mère, du père, de l'enfant, de ses frères ou sœurs, et même des grands-parents ? Comment cet événement va-t-il faire rupture, bifurcation dans cette continuité de l'histoire de soi que Ricoeur désigne comme identité narrative ? On entrevoit très bien que la mise en mouvement du pôle éthique des capacités humaines est la voie par laquelle la suture dans l'identité peut s'accomplir. En permettant de joindre l'avant et l'après de la blessure narcissique que constitue la mesure de protection, et de recoller ainsi le passé et sa trame qui a conduit à la catastrophe avec le futur qui ouvre un autre espace de transformation où responsabilité et engagement constituent le fil qui les maintient ensemble.

Ricoeur distingue deux dimensions dans le pôle éthique :

**L'imputabilité** constitue une capacité où un « *agent humain est tenu pour l'auteur véritable de ses actes, quelle que soit la force des causes* (qui seraient en jeu). *Assumée par l'agent, elle le rend responsable, capable de s'attribuer une part des conséquences de l'action ; s'agissant d'un tort fait à autrui, elle dispose à la réparation et à la sanction finale.* » Tous les intervenants en protection de l'enfant savent la difficulté pour le parent à reconnaître la part de soi en jeu dans ce qui a conduit à la situation de placement dont il souffre. Et peut-être que dans bien des cas, il sera préférable de saisir l'autre bord celui du présent et de l'avenir pour inviter le parent à investir ce pôle éthique.

C'est ce que Ricoeur appelle la **promesse**. « *Le sujet s'engage dans sa parole et dit qu'il fera demain ce qu'il dit aujourd'hui ; la promesse limite l'imprévisibilité du futur, au risque de la trahison ; le sujet peut tenir ou non sa promesse ; il engage ainsi la promesse de la promesse, celle de tenir sa parole, d'être fiable.* » Une qualité indispensable pour la pourvoyance des besoins de l'enfant. Faute - temporairement - de pouvoir assumer clairement les causes de la mesure de protection de son enfant, il reste toujours possible d'engager le dialogue éthique autour des besoins présents de l'enfant et des actions à mettre en place pour y pourvoir. Pour le dire simplement, qu'est-ce qui est important pour votre enfant et que pouvez-vous faire pour lui ? Dans ce dialogue, le parent est à nouveau en possession de sa responsabilité, en possibilité de tenir un rôle et d'occuper sa place de parent. C'est tout l'intérêt du support des besoins que nous proposons.<sup>3</sup> Il n'interroge pas le passé, n'accuse pas, ne juge pas, mais sollicite la parentalité au moment même où l'on dialogue.

<sup>3</sup> [Évaluer et intervenir en protection de l'enfant](#)

Ainsi, s'intéresser ensemble aux besoins de l'enfant, dans le dialogue, permet de développer l'observation de l'enfant, l'identification de ses besoins, et d'engager une réflexion sur leur pourvoyance en envisageant les ressources et les empêchements.

Il sera toujours temps, au rythme du parent de venir et de revenir sur les rives du passé traumatique si cela était indispensable, ce qui n'est pas certain d'emblée.

Cette approche rejoint le développement du pouvoir d'agir (DPA) tel que reformulé par Yann Le Bossé. La proposition du DPA vient initialement du concept d'empowerment qui se donne pour finalité de développer la capacité concrète des personnes (individuellement ou collectivement) à exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient. C'est une proposition assez radicale au sens où elle propose une modification qui touche à la racine même de la mission des pratiques sociales. À la question « qu'est-ce qu'aider ? », la réponse n'est ni soulager la souffrance comme dans les approches caritatives, ni guérir de la souffrance comme dans les approches professionnelles fondées sur le modèle médical, ni encore de dénoncer les causes de la souffrance comme le feraient des approches militantes, mais plutôt de « s'affranchir de la souffrance. » C'est-à-dire de développer la capacité à s'affranchir par soi-même de ce qui fait souffrir.

L'identification partagée avec les parents des besoins de l'enfant revient à développer le pouvoir dire et agir en sollicitant la part éthique, y compris celle des professionnel-le-s dans un positionnement ni complaisant, ni jugeant.

En développant les 3 pouvoirs du dire, de l'agir et de l'être responsable, le parent gagne une légitimité relationnelle, nouvelle source d'estime de soi et socle nouveau pour une identité renouvelée comme le propose le thérapeute familial et philosophe Pierre Michard à la suite du fondateur de la thérapie familiale contextuelle Ivan Boszormenyi-Nagy.<sup>4</sup> Ainsi, travailler avec les parents à la pourvoyance des besoins de l'enfant participe au développement du pouvoir être parent dans la totalité des dimensions que Ricœur pose comme capacités de base de l'être humain.

Mais il s'agit bien d'un travail ensemble d'un dialogue éthique entre parent et professionnel-le, car le développement des capacités humaines ne peut s'affranchir de la reconnaissance d'un autre, témoin de leur développement.

C'est l'exigence de reconnaissance dont Ricœur parle comme indissociable du développement du pouvoir être soi.

Pourtant dit Ricœur, « à première vue ces capacités de base n'impliquent pas de demande de reconnaissance par autrui, la certitude de pouvoir faire est intime, certes; toutefois chacune appelle un vis-à-vis : le discours est adressé à quelqu'un capable de répondre, de questionner, d'entrer en conversation et en dialogue. L'action se fait avec d'autres agents, qui peuvent aider ou empêcher ; le récit rassemble de multiples protagonistes dans une intrigue unique ; une histoire de vie se compose avec une multitude d'autres histoires de vie ; quant à l'imputabilité, souvent suscitée par l'accusation, elle me rend responsable devant autrui ; plus étroitement elle rend le puissant responsable du faible et du vulnérable. Enfin la promesse appelle un témoin qui la reçoit et l'enregistre ; bien plus, elle a pour finalité le bien d'autrui, si elle ne vise pas à la malveillance et à la vengeance. Ce qui toutefois manque à ces implications d'autrui dans la certitude privée de pouvoir faire, c'est la réciprocité, la mutualité, qui seules permettent de parler de reconnaissance au sens fort. »

De fait, le développement du pouvoir être parent implique le développement du pouvoir être professionnel-le dans l'accompagnement. La réciprocité dont parle Ricœur comme « reconnaissance au sens fort » trouvera sa manifestation dans le développement de notre pouvoir dire, c'est-à-dire à nommer les besoins, les empêchements et les ressources de la

<sup>4</sup> Michard P., La thérapie contextuelle de Boszormenyi-Nagy, De Boeck, 2009, pp 245-265.

pourvoyance ; le développement de notre capacité à pouvoir agir avec le parent, mais aussi à assumer la responsabilité de nos actes, de nos erreurs, de nos défaillances, de nos manquements, comme autant d'invitations au parent à en faire autant. Enfin, à nous engager et à tenir parole, dans le cadre d'une éthique relationnelle qui nous assurera, estime de soi et légitimité professionnelle dans la relation à l'enfant et à sa famille.

Tendre à l'évaluation et à la pourvoyance partagée est une façon de prendre au sérieux les limites de la parentalité empêchée<sup>5</sup> tout en favorisant le développement du pouvoir être parent. Un chemin possible pour sortir de l'impasse de la protection de l'enfance, à la faveur du changement de paradigme proposé par la loi de 2016.

*Serge Escots*  
*Mars 2019*

---

<sup>5</sup> Escots S., Devolder L., En finir avec les parents toxiques. [Parentalité empêchée](#). Carré de vignes éditions, 2016.